

# Mise au concours de travaux, de fournitures et de places, annonces et insertions

## Administration des postes suisses.

### Fourniture de sacs.

L'administration des postes met au concours la fourniture des quantités et des sortes de sacs ci-après :

- |     |           |          |    |                 |                          |
|-----|-----------|----------|----|-----------------|--------------------------|
| 1.  | 800 sacs, | grandeur | I, | pour le service | intérieur ;              |
| 2.  | 800       | >        | >  | II,             | > > > >                  |
| 3.  | 1500      | >        | >  | III,            | > > > >                  |
| 4.  | 1500      | >        | >  | III,            | > > > > international ;  |
| 5.  | 2000      | >        | >  | IV,             | > > > > intérieur ;      |
| 6.  | 2000      | >        | >  | IV,             | > > > > international ;  |
| 7.  | 1000      | >        | >  | III,            | > la poste de campagne ; |
| 8.  | 1000      | >        | >  | IV,             | > > > >                  |
| 9.  | 1000      | >        |    |                 | pour colis ;             |
| 10. | 1500      | >        |    |                 | pour valeurs.            |

Les sacs pour le service intérieur et pour colis devront porter extérieurement la suscription « Post », les sacs pour le service international et pour objets de valeur, intérieurement et extérieurement, l'inscription « Schweiz, Postes suisses, Svizzera » et ceux pour la poste de campagne, extérieurement, la suscription « Feldpost, Poste de campagne ». Le nom du fournisseur et l'année 1925 doivent être indiqués à l'intérieur des sacs au moyen d'un timbre.

La toile utilisée pour les sacs désignés sous 1—9 aura la chaîne et la trame en fil de chanvre ou de lin n° 16, première qualité. Celle des sacs pour valeurs sera de coton pour la chaîne et de fil pour la trame. Les soumissions doivent préciser si elles sont basées sur des offres en toile de chanvre ou en toile de lin. Si la différence de prix n'est pas trop sensible, le fil suisse sera préféré au matériel étranger. L'administration des postes se réserve d'adjuger la livraison des sacs à un ou plusieurs soumissionnaires.

Les prix sont à indiquer pour marchandise rendue franco Berne. Il ne sera payé aucun supplément pour matériel d'emballage. Sur demande, ce dernier sera renvoyé en port dû.

*Délai de livraison :* 15 novembre 1925. Si, jusqu'à cette date, l'administration des postes n'est pas en possession des sacs commandés, une déduction de 5% du prix de facture sera effectuée pour chaque livraison faite ultérieurement. Après un retard de plus de 4 semaines, l'administration des postes aura le droit de décommander la marchandise manquante. Aucune livraison ne sera acceptée avant le 15 septembre 1925.

*Terme de soumission :* 25 février 1925. Les soumissionnaires, qui seront liés par leurs offres jusqu'au 15 mars 1925, adresseront celles-ci à la direction générale des postes à Berne, sous pli fermé et affranchi, portant la suscription : *Soumission pour sacs postaux.*

Des modèles de sacs, imposés pour la confection de ceux à livrer, peuvent être examinés ou obtenus auprès de l'Intendance du matériel de la direction soussignée. [2.]

Berne, le 30 janvier 1925.

*La direction générale des postes.*

## PLACES.

Branche de service. S'adresser à	Place vacante	Traite- ment Fr.	Délai d'inscrip- tion	Conditions d'admission
Département fédé- ral de l'intérieur. (Président du Con- seil de l'Ecole poly- technique fédérale Zurich.)	Chef de la section mécanique du Laboratoire d'essai des ma- tériaux.	4200 à 7300, plus les allo- cations de renchérisse- ment.	24 févr. 1925 [3.].	Etudes académiques com- plètes; connaissances dans le domaine d'es- sais de matériaux.
Entrée en fonctions suivant entente.				

Publications de la maison d'édition K. J. Wyss Erben à Berne

## La Nationalité en Droit suisse

Droit fédéral révisé - Droit cantonal - Droit international

par **Georges Sauser-Hall**

Professeur de droit comparé et de droit international  
à l'Université de Neuchâtel

Chef du Contentieux à la Division des affaires étrangères  
du Département politique fédéral

**Prix Fr. 5. —**

## Eléments de Droit public suisse

par **Albert Affolter**

Docteur en droit, juge au Tribunal fédéral suisse

**Prix Fr. 4. 50**

Traduit par le Dr. Edouard Georg

=====  
En vente chez tous les Libraires  
=====

## Mise au concours de travaux, de fournitures et de places annonces et insertions

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1925
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	06
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	11.02.1925
Date	
Data	
Seite	463-464
Page	
Pagina	
Ref. No	10 084 213

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.